Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260320-51DEL2603020DGS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, doyen de l'assemblée.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLE Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEME Sébastien, LOTELIER Monique, GADESAUDE Cécile, PERAN Patrick, GAUDIN Carine, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, QUESSART Sarah, JAHIER Sébastien, COURTOIS Diane, MAINSARD Stéphane, RAFFARD Marie, BILLARD Dominique, SOREL Anne-Marie, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents : HARDOUIN Benjamin, DYBA Mathieu, BERNIER Samantha.

Secrétaire de séance : Sarah QUESSART

Délibération n°51-DEL-2026-03-020-DGS Élection du Maire

Convocation en date du 16 mars 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 20 mars 2026

Rapporteur : M. le Maire

Exposé : Conformément au procès-verbal de l'élection du Maire, cette délibération consister à valider le scrutin qui vient de se dérouler à savoir l'élection du maire.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8,*
Vu *le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,*

Considérant *que le conseil municipal a été régulièrement installé,*
Considérant *que, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été présidée par le doyen d'âge du conseil municipal,*
Considérant *que l'élection du Maire a eu lieu au scrutin secret parmi les membres du conseil municipal,*

Résultat du vote : 21 voix pour M. LE MOAL Marcel
et 5 voix pour Mme GANDAIS Anne.

M. Marcel LE MOAL est proclamé Maire de la commune de Cancale.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260320-51DEL2603020DGS-DE

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL